



Attestation de sécurité routière

ASR

TRANSPORT / LOGISTIQUE

■ Durée

Une demi-journée

■ Public

Toute personne âgée de plus de 16 ans, née après le 1er janvier 1988 (date à laquelle cette attestation est devenue obligatoire), non scolarisée et non titulaire de l'ASSR (attestation scolaire de sécurité routière)

■ Pré-requis

Aucun

■ Validation

Attestation de sécurité routière

■ Lieu

Greta Poitou-Charentes
Agence de Pons

■ Dates

Nous contacter

■ Tarif

Gratuit

Objectifs

- Obtenir l'attestation de sécurité routière en vue de se présenter au permis AM (ex BSR) ou pour passer le permis B

Contenu

- Le candidat peut se préparer à l'examen de l'ASR grâce au site internet dédié
- Le candidat doit passer une épreuve portant sur les connaissances théoriques des règles de sécurité routière
- Elle se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples
- Les questions sont au nombre de 20 et chacune est précédée d'une séquence filmée
- L'ASR est délivrée aux personnes ayant obtenu au moins la note de 10/20 à cette épreuve
- En cas de réussite, l'attestation est envoyée au candidat environ deux semaines après la date de l'épreuve
- En cas d'échec, le candidat peut faire une nouvelle demande d'inscription

Pour toute information complémentaire :

05 46 23 55 07

commercial.greta.agence-pons@ac-poitiers.fr

www.greta-poitou-charentes.fr